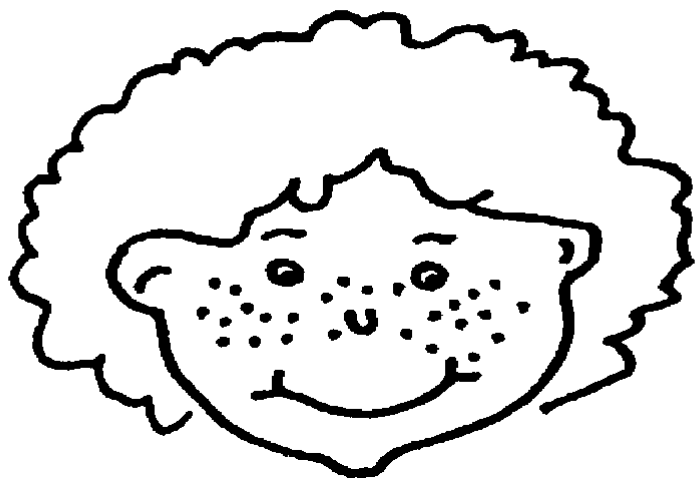




ECOLE MATERNELLE LÉO DELIBES



03.88.62.03.01

**93, route de Bischwiller
67300 SCHILTIGHEIM**

ce.0670330V@ac-strasbourg.fr

HORAIRES :

Matin :
de 8h15 à 11h45
Après-midi : de
13h45 à 16h15

Il y a classe lundi, mardi, jeudi et vendredi.
L'école ouvre 10 minutes avant le début de la classe, soit à 8h05 et 13h35 ; l'accueil se fait alors dans la cour de l'école.
Si vous arrivez entre 8h15 et 8h40, vous devez accompagner votre enfant jusqu'à sa classe et le confier à son enseignant(e). Le portail est fermé à 8h40.
Nous comptons sur votre ponctualité pour chercher votre enfant à l'heure : 11h45 et 16h15.

GARDERIE

Un service d'accueil périscolaire, encadré par les ATSEMs, fonctionne dans les locaux de l'école : le matin à partir de 7h45, à midi jusqu'à 12h15 ou un service de cantine, et le soir jusqu'à 18h15.
Les inscriptions se font à la mairie, au service scolaire.
Le relais Petite Enfance peut vous orienter vers une « tatie » (assistante maternelle) pour midi : 03 88 81 09 87.

LES ATSEMs

Ce sont les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles, employées par la ville. Elles participent activement à la vie de l'école: préparer les bricolages, aider pendant les ateliers, soigner les bobos, accompagner aux toilettes... Leur présence est indispensable.

ASSIDUITE / ABSENCES DE L'ELEVE

Les apprentissages se font sur le long terme. Une fréquentation régulière favorisera les progrès.
Si votre enfant est malade, gardez-le à la maison pour le soigner. Prévenez l'école en téléphonant au 03.88.62.03.01 pour une absence de 2 jours ou plus.
Ne laissez aucun médicament (à transmettre à la tatie par exemple) dans le sac de votre enfant mais confiez-le à la maîtresse qui le remettra à la personne désignée.

ABSENCES DES ENSEIGNANTS

En principe, tout enseignant absent est remplacé le jour même. Dans le cas contraire, les parents sont invités à reprendre leur enfant. En cas d'impossibilité, les enfants sont accueillis dans une autre classe.

VETEMENTS

Assurez-vous que votre enfant soit propre.
Marquez son prénom sur tous ses vêtements.
Ne le laissez pas apporter de jouets de la maison, d'objets précieux, de friandises ou d'objets dangereux.
Mettez-lui des vêtements qu'il peut enfiler seul, des chaussures à scratch tant qu'il ne sait pas faire les lacets.

RELATIONS PARENTS / ECOLE	Veuillez signaler tout problème de santé ou familial. Vous pouvez rencontrer l'enseignant au moment de l'accueil, ou sur rendez-vous. N'hésitez pas à discuter avec l'enseignant, votre enfant se sentira alors en confiance. Vous serez informés de la vie de l'école par voie d'affichage ou par le cahier de liaison. Une réunion d'information vous sera proposée à la rentrée, puis une rencontre individuelle en milieu d'année.	CHAUSSURES DE SPORT	Votre enfant a besoin de chaussures ou de chaussons pour aller en salle de jeux, faciles à enfiler (évités les patins de gym) et à vérifier régulièrement car les pieds des enfants grandissent vite.
RASED	Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté est composé d'une psychologue scolaire, d'une rééducatrice et d'une enseignante spécialisée. Le RASED peut intervenir à la demande des familles ou des enseignants.	PARENTS ELUS	Vous pouvez contacter les parents élus qui vous représentent au Conseil d'école : parents.delibes@gmail.com ou 07 69 86 24 00
BIBLIOTHEQUE	Chaque semaine, votre enfant pourra apporter un livre de l'école à la maison. Prenez le temps de le lui lire et rapportez-le en bon état.	ARGENT	Tout règlement, en espèces ou en chèque, doit être glissé dans une enveloppe marquée au nom et prénom de votre enfant et remis en main propre à un adulte de l'école.
GOUTER	Il n'y a pas de goûter le matin, selon les recommandations médicales. Un temps de goûter sera proposé aux enfants accueillis en périscolaire l'après-midi. Pour les anniversaires, un gâteau sec (cake) est idéal ; les gâteaux avec de la crème sont interdits.	<i>Notre école tire son nom de Clément Philibert Léo Delibes, compositeur français du XIXème siècle, élu membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1884.</i>	
SIESTE	Un moment de repos est proposé aux élèves de Petite Section l'après-midi. Pensez aux doudous et tétines si nécessaire !		
COOPERATIVE SCOLAIRE	Notre école est affiliée à l'OCCE (office central de la coopération à l'école) donc tous les élèves sont membres de la coopérative. La cotisation annuelle, volontaire, est fixée en conseil d'école, elle sera indiquée sur la liste de matériel. Elle permet à l'école d'acheter du petit matériel pour les bricolages, la cuisine, les plantations...		
ASSURANCE	Rappel : la garantie de Responsabilité Civile est obligatoire pour tous. Il est recommandé de souscrire une assurance Individuelle Accident pour couvrir les activités scolaires. Des bulletins de souscription sont à votre disposition.		